

26 juin 2015 -10:37

Dernier jour pour la déclaration fiscale papier: 30 juin 2015

Mardi prochain, le 30 juin 2015, sera le dernier jour d'introduction des déclarations papier à l'impôt des personnes physiques.

Les citoyens qui remplissent encore une déclaration papier, ce qui représentait seulement un cinquième des contribuables l'an dernier, ont encore jusque mardi prochain pour introduire leur déclaration.

La date du 30 juin est également en vigueur pour les citoyens qui ont reçu une proposition de déclaration simplifiée et qui souhaitent réagir à l'aide d'un formulaire de réponse papier.

Les bureaux des contributions sont ouverts en continu aujourd'hui, lundi et mardi de 9 h à 15 h afin d'aider au remplissage des déclarations. Exceptionnellement, le Contact Center peut également être joint demain par téléphone de 9 h à 16 h.

Les citoyens qui passent par Tax-on-web ont jusqu'au 15 juillet 2015 pour introduire leur déclaration ou jusqu'au 29 octobre 2015, s'ils passent par un mandataire.

SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<http://finances.belgium.be>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be